

**ESG - Groupe Mutuel Holding** 

# Charte d'investissement responsable



# 1. Objectif du document

## 2. Mission du Groupe Mutuel

Page 4

3. Principes d'investissement

- 3.1 Compétence / performance
- 3.2 Confiance / transparence & responsabilité
- 3.3 Dynamisme / esprit entrepreneurial & innovation

Pages 5-10

4. Méthodologie

4.1	Placements mobiliers	5
4.1.1	Intégration ESG – assurer une double performance, financière et durable	5
4.1.2	Exclusions – minimiser les impact négatifs et les risques de réputation	S 6
4.1.3	«Impact investing» - contribuer activement aux objectifs du développement durable	6
4.1.4	Exercice des droits de vote – assumer la responsabilité actionnariale	6
4.1.5	Politique climatique – se conformer à l'engagement de la Suisse pour le climat	7
4.2	Placements immobiliers	8
4.2.1	Critères environnementaux	8
4.2.2	Critères sociaux	9
4.2.3	Critères de gouvernance	10

Page 11

> 5. Portée

Page 11

6. Suivi et évaluation régulière

Page 11

> 7. Transparence et communication

# > 1. Objectif du document

L'objectif de ce document est de formaliser les principes d'investissement responsable qui sont appliqués à la gestion des avoirs des sociétés membres du Groupe Mutuel. Ces principes guident les équipes internes dans leurs décisions d'investissement.

# > 2. Mission du Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est le partenaire sûr, efficace et moderne de l'assurance. Par son action, il défend une démarche et une philosophie libérale. **Il en découle une responsabilité éthique, économique et sociale;** depuis l'accord de Paris de 2015, il soutient également les objectifs du Conseil fédéral en matière de protection du climat.

Le Groupe Mutuel fonde sa stratégie sur une croissance saine. Il gère ainsi ses affaires et mène ses projets de manière à pouvoir faire face à ses engagements en tout temps. Il privilégie dans tous les domaines une situation financière solide et une gestion des risques élaborée et efficace.



### > 3. Principes d'investissement

En accord avec ses valeurs et ses convictions, le Groupe Mutuel envisage l'investissement dans le respect des principes suivants:

### 3.1 Compétence / performance

Les affaires d'assurances s'inscrivent par essence sur le long terme; elles requièrent des placements sûrs générant des rendements compétitifs et stables sur la durée.

Les investissements responsables répondent à ces exigences. Ils assurent un double objectif, celui **fiduciaire**, qui garantit une gestion efficiente du capital et celui **sociétal**, qui finance une économie plus durable et équitable. Ces investissements doivent aller de pair avec les exigences de rentabilité financière des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding.

### 3.2 Confiance / transparence & responsabilité

Le Groupe Mutuel prend en compte les exigences en matière de développement durable et agit de manière socialement et éthiquement responsable.

Cela se traduit notamment par **un engagement en faveur de la durabilité** et sa mise en œuvre effective et progressive dans ses pratiques d'investissement.

Le Groupe Mutuel est convaincu que son approche de l'**investissement basée sur la responsabilité et la transparence** va renforcer l'adhésion et la confiance des parties prenantes.

### 3.3 Dynamisme / esprit entrepreneurial & innovation

En permanence à l'écoute de ses clients et partenaires, le Groupe Mutuel suit l'évolution des besoins et les tendances afin de proposer des solutions et des produits novateurs.

Dans cette dynamique, il soutient le financement d'une transition vers une économie bas carbone et respectueuse de l'environnement.



### > 4. Méthodologie

La politique d'investissement devra être en conformité avec les exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), afin d'assurer une gestion des avoirs performante et proactive.

### 4.1 Placements mobiliers

Pour les placements mobiliers, **le Groupe Mutuel opte pour cinq approches complémentaires:** 

- 4.1.1 La prise en compte des critères ESG
- 4.1.2 L'application de critères d'exclusion
- 4.1.3 L'investissement dans des solutions innovantes avec impact
- 4.1.4 L'exercice des droits de vote

### À cela s'ajoute:

**4.1.5** Une politique climatique spécifique qui assure la conformité des placements avec l'engagement de la Suisse pour le climat.

# 4.1.1 Intégration ESG – assurer une double performance, financière et durable

Par «ESG» on entend la responsabilité d'une entreprise à l'égard de l'environnement et du climat, de la société et de l'éthique des affaires.

Ces facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont à prendre en compte dans le processus d'analyse et dans la gestion du portefeuille afin d'assurer:

- o Une logique d'investissement à long terme (rendement durable)
- O Une contribution positive au développement durable (responsabilité)
- o Une meilleure gestion des risques (anticipation)
- o Un alignement des valeurs avec les choix d'investissement (cohérence)

# 4.1.2 Exclusions – minimiser les impacts négatifs et les risques de réputation

- Exclusion sectorielle stricte
  - L'armement non conventionnel
  - Les matières premières alimentaires physiques
  - La pornographie
- o Exclusions sectorielles avec une marge de tolérance
  - L'armement conventionnel

# 4.1.3 «Impact investing» - contribuer activement aux objectifs du développement durable

Le Groupe Mutuel envisage d'augmenter la part dévolue à des investissements à fort impact environnemental, social ou en lien avec l'économie réelle, tels que les technologies propres, l'infrastructure ou les obligations durables, la microfinance, etc.

L'objectif est de renforcer graduellement l'allocation à ce type de placement en fonction principalement des opportunités du marché.

Le Groupe Mutuel considère ce type d'investissement judicieux tant d'un point de vue financier, pour ses propriétés de diversification, que d'un point de vue éthique, pour financer une économie durable.

# 4.1.4 Exercice des droits de vote – assumer la responsabilité actionnariale

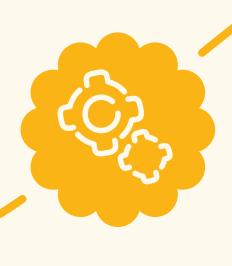
# Le Groupe Mutuel se veut un acteur responsable dans l'exercice de ses droits patrimoniaux.

Dans un souci d'efficacité et de pragmatisme, le Groupe Mutuel opte pour un exercice systématique des droits de vote pour les actions suisses détenues en direct. Dans un souci de génération de dialogue actionnarial, il délègue à un prestataire externe la responsabilité d'assurer cette démarche pour les actions étrangères.

# 4.1.5 Politique climatique – se conformer à l'engagement de la Suisse pour le climat

Le Groupe Mutuel, en qualité d'assureur est concerné par la problématique climatique et ses conséquences sur l'environnement, les populations et le développement économique. En conformité avec la politique Suisse et l'Accord de Paris, il définit un plan d'action spécifique pour ses investissements mobiliers.

- o Exclure à terme les sociétés actives dans:
  - L'extraction du charbon et/ou la génération d'électricité basée sur le charbon
  - L'extraction et/ou production de gaz de schiste et de pétrole bitumineux
- o Réduire progressivement l'empreinte carbone du portefeuille
  - Diminution des émissions de CO<sup>2</sup> générées par les sociétés actives dans l'extraction des énergies fossiles en favorisant:
    - 1) les entreprises les plus efficientes par secteur et
    - 2) en limitant l'exposition aux énergies fossiles, particulièrement dans les entreprises n'ayant pas de plan de sortie.
- Favoriser les investissements dans les technologies ou les infrastructures vertes, ou autre thème proposé dans l'«impact investing».
- Assurer une évaluation régulière du portefeuille afin de vérifier la progression et l'atteinte des objectifs.



### 4.2 Placements immobiliers

Le Groupe Mutuel s'engage à appliquer les exigences de durabilité également aux investissements immobiliers. Les critères ESG définis dans la présente charte sont intégrés lors de l'évaluation des acquisitions potentielles et dans les activités de gestion des immeubles. Afin de garantir ses engagements, le Groupe Mutuel étudie chaque projet au cas par cas et met tout en œuvre pour que ces critères soient respectés. Dans le cas contraire, l'acquisition peut se faire sous certaines conditions et selon les opportunités d'assainissement. Les bâtiments ne pouvant faire l'objet de telles mesures sont de fait exclus.

### 4.2.1 Critères environnementaux

La gestion d'un parc immobilier impose une certaine rigueur dont le Groupe Mutuel fait déjà preuve en ayant instauré bon nombre de mesures afin de rendre ses bâtiments durables. En plus des critères environnementaux de la charte d'investissement responsable, il convient d'en déterminer des spécifiques aux placements immobiliers.

#### Ces critères sont divisés en 3 dimensions:

### a) Énergies et CO<sup>2</sup>

Le Groupe Mutuel contribue à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> de ses immeubles en les rénovant et en fixant des objectifs à atteindre. L'utilisation responsable des énergies est un élément clé de sa stratégie et une attention particulière est mise dans la rénovation de ses bâtiments afin de réduire leur consommation énergétique.

Le Groupe Mutuel est concerné par la problématique climatique et ses conséquences sur l'environnement. Afin de mesurer l'impact climatique de son parc immobilier, la surveillance énergétique de ses bâtiments a été mise en place depuis 2018. De cette façon, le Groupe Mutuel a une vue d'ensemble de ses bâtiments et de leurs consommations d'énergies, lui permettant de prioriser les actions à entreprendre pour réduire les émissions de CO<sup>2</sup>.

### b) Mobilité et emplacement

La situation géographique des acquisitions immobilières du Groupe Mutuel fait partie intégrante des critères d'acquisition. La proximité avec les infrastructures (centres commerciaux, centres sportifs, établissements de santé) est recherchée afin de diminuer l'impact des transports, encourager la mobilité douce et faciliter l'accès aux usagers. Le Groupe Mutuel étudie également l'accès aux transports publics, la desserte et l'équipement des bâtiments afin d'encourager la transition énergétique.

### c) Gestion

La mise en place de la surveillance énergétique de son parc immobilier doit permettre au Groupe Mutuel d'assurer la gestion des aspects environnementaux. Les rapports annuels d'analyse du parc assurent une évaluation régulière du portefeuille afin de vérifier son évolution et l'impact des actions entreprises.

#### 4.2.2 Critères sociaux

Le Groupe Mutuel est convaincu que connecter les locataires à la vie de quartier est une solution forte pour maximiser le bien-être des usagers et désire développer le concept au sein de tout son parc immobilier. En appliquant cette stratégie, le Groupe Mutuel s'assure de l'occupation constante de ses bâtiments et de la stabilité des rendements. Dans ce but, le Groupe Mutuel établit des critères sociaux qui permettent de répondre aux besoins et d'améliorer le confort des usagers.

#### Ces critères sont classés en 2 dimensions:

### a) Intégration des parties prenantes

Le développement de solutions pour diminuer l'impact énergétique de ses immeubles est un point clé pour le Groupe Mutuel. Pour ce faire, il engage des discussions avec les parties prenantes telles que les agences immobilières, les prestataires de services ou encore les collectivités locales pour réfléchir à la conception des projets et à la gestion du parc existant.

De plus, le Groupe Mutuel considère les locataires comme une partie prenante essentielle de la discussion. Sa volonté est de renforcer et faciliter le contact avec eux de façon à accéder et répondre le plus efficacement possible à leurs besoins.

### b) Aspect social

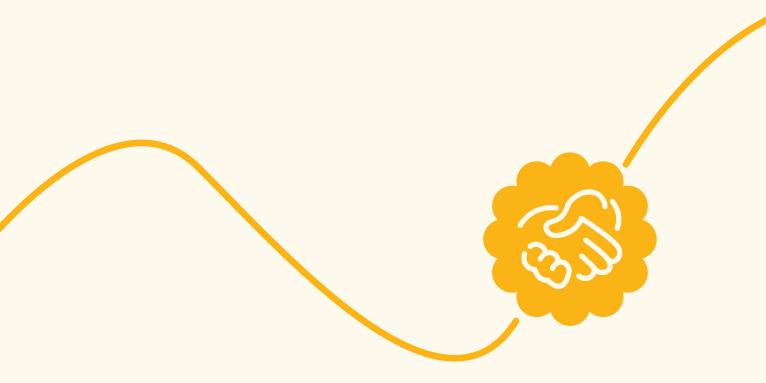
Dynamiser les quartiers est un élément important. Afin de développer la vie au sein de ses bâtiments, le Groupe Mutuel a pour objectif plusieurs mesures allant de la création d'espaces communs aux ateliers participatifs afin de développer une vie de quartier où cela est possible. Cette mise en œuvre se veut progressive dans le temps.

Dans cette optique, le Groupe Mutuel a la volonté de créer des relations de voisinage pour favoriser le partage et l'entraide entre les usagers.

Le Groupe Mutuel met l'accent sur le confort et la qualité de vie des usagers de son parc immobilier. Pour ce faire, le choix des matériaux est étudié tant lors de projets nouveaux que lors de rénovations. Ces matériaux, en plus de leur qualité phonique et thermique, doivent répondre à des exigences en matière environnementale et avoir le moins d'impact possible. De plus, la réflexion est adaptée selon la typologie des bâtiments pour correspondre aux besoins des locataires.

### 4.2.3 Critères de gouvernance

Afin de s'assurer des bonnes pratiques de la part de ses collaborateurs et de ses partenaires, une charte d'intégrité est signée à l'interne comme à l'externe du Groupe Mutuel. De plus, des directives propres à ce secteur sont établies en vue de lutter contre la corruption, d'assurer une équité dans les adjudications de travaux et d'éviter tout conflit d'intérêt.



### > 5. Portée

L'investissement responsable n'est pas considéré comme une classe d'actif à part entière, mais comme une philosophie qui englobe l'ensemble du portefeuille.

L'application de cette philosophie aux différentes classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, etc.) implique des contraintes, des risques et des opportunités diverses. **Le Groupe Mutuel opte pour une approche pragmatique et progressive,** qui se fera en fonction des opportunités de marché (choix d'alternatives).

Cette démarche sera amenée à évoluer et à progresser dans le temps au fur et à mesure de l'évolution des perspectives d'investissement et des enjeux liés au développement durable.

# 6. Suivi et évaluation régulière

Une revue du portefeuille est réalisée régulièrement afin de valider la conformité avec les principes établis. Le gestionnaire assure le suivi et fait régulièrement le bilan de la progression.

## > 7. Transparence et communication

Le Conseil d'administration est informé annuellement du bilan de durabilité des placements et de son évolution dans le temps. Le Groupe Mutuel s'engage à communiquer de manière transparente sur le développement et les résultats de sa politique d'investissement responsable.



ESG - Groupe Mutuel Holding - Charte d'investissement responsable